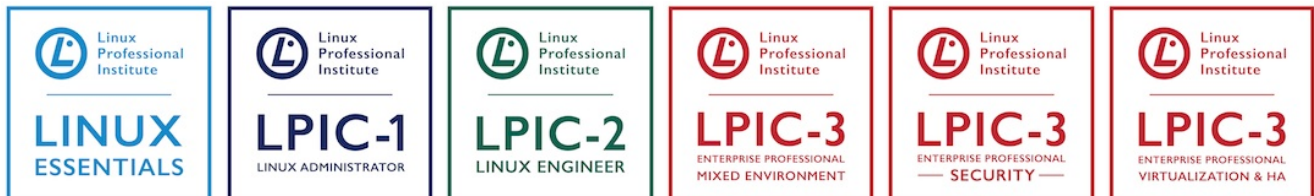


Certifications Linux

Faire reconnaître les compétences des professionnels de Linux pour les aider à être compétitifs sur le marché mondial du travail



Faites certifier vos collaborateurs, vos étudiants et vos stagiaires

- Examen 010 pour la **certification Introduction à Linux** (« Linux Essentials »)
- Examens 101 et 102 pour la **Certification professionnelle Linux Administrateur** (LPIC-1)
- Examens 201 et 202 pour la **Certification professionnelle Linux Réseau** (LPIC-2)
- Examens de spécialité 300, 303 ou 304 pour la **Certification professionnelle Linux Entreprise** (LPIC-3)

Les examens de certifications LPI sont réalisés en ligne ou, à défaut, avec des copies papiers infalsifiables. Selon les niveaux, ils sont d'une durée de 60 ou 90 minutes, et comprennent 40 ou 60 questions ouvertes ou à choix multiples.

Frais d'inscription aux examens de certification LPI

Tarif entreprise :

- 149 € pour un examen des certifications LPIC-1 et LPIC-2
- 240 € pour un examen de la certification LPIC-3

Tarif académique : 85 €

Tarif promotionnel (salons) : 75 €

LPI et LPI France

L'Institut professionnel de Linux (LPI – Linux Professional Institute), organisation sans but lucratif créée en 1999 au Canada, fournit un dispositif complet de certifications.

Ses actions sont relayées dans les différentes régions du monde par des *Master Affiliates*. Le *Master Affiliate* France, **LPI France**, créée en 2007, est assuré par l'association **Mosaïque du Monde**.

Devenez partenaire agréé LPI pour organiser des examens

Être **Partenaire de formation agréés LPI** (LPI-ATP, LPI Approved Training Partner) ou **Partenaire académique agréé LPI** (LPI-AAP, LPI Approved Academic Partner) permet d'organiser des examens, ceci en étroite collaboration avec LPI France qui est responsable du bon déroulement de tous les examens de certification LPI organisés sur le territoire français.

Être LPI-AAP permet en outre de faire bénéficier ses stagiaires du *tarif académique* pour les frais d'inscription.

Conditions

Sont éligibles les centres de formation privés ou académiques implantés en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer qui dispensent des formations à Linux en toute indépendance par rapport aux éditeurs de solution logicielle.

Modalités d'obtention

Le formulaire de **demande d'agrément** est téléchargeable sur le site Internet de LPI France.

La demande est étudiée, notamment la **qualité des formations** et les **conditions de sécurité des salles de formation et d'examen**.

Les partenariats sont finalisés par la signature d'une **convention** et de la **charte éthique** d'engagement LPI, et par le versement d'une **cotisation annuelle**.

Cotisation annuelle des LPI-ATP et LPI-AAP

- Partenaires de formation agréés LPI (LPI-ATP) : 850 €, 200 € par antenne supplémentaire
- Partenaires académiques agréés LPI (LPI-AAP) : 200 €

L'agrément est obtenu pour un an et renouvelable annuellement sous réserve du respect des critères d'éligibilité et du versement de la cotisation annuelle.